



Concours : Psychologue de l'éducation nationale

- **Externe**
- **Interne**
- **Réservé**

Spécialité :

- **Education, développement et apprentissages**
- **Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

Session 2018

Rapport de jury présenté par :

Jean-Pierre Bellier et Aziz Jellab

Présidents des jurys

Sommaire

Données statistiques	3
Epreuves écrites d'admissibilité	6
Epreuve 1 : Questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale	6
Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif	13
Observations du jury concernant l'épreuve 2 : concours psy en, spécialités EDA et EDO, externe et interne	22
Epreuves orales d'admission	27
Remarques de jury relatives aux épreuves orales d'admission	28
Concours externe : spécialités EDA et EDO	28
Concours interne : spécialités EDO et EDA	33
Epreuve orale d'admission : Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale	33
Concours Réservé : spécialité EDO	34

1. Données statistiques et résultats

Données statistiques du concours externe

Session 2018	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	105	87
Candidats inscrits		
<i>Femmes</i>	821	741
<i>Hommes</i>	45	91
Total	866	832
Candidats présents		
<i>Femmes</i>	360	378
<i>Hommes</i>	24	45
Total	384	423
Candidats admissibles		
<i>Femmes</i>	227	181
<i>Hommes</i>	11	15
Total	238	196
Candidats Admis		
<i>Femmes</i>	100	81
<i>Hommes</i>	5	6
Total	105	87

Résultats aux diverses épreuves

Moyennes (/20) obtenues :

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	12,33	11,53
Etude de dossier	12,91	13,54
Admis		
Analyse d'une problématique	15,31	15,17
Etude d'une situation	15,67	16,31

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	19,13 – 04,50	18,25 – 03,75
Etude de dossier	18,88 – 12,91	19,00 – 10,00
Admis		
Analyse d'une problématique	20,00 – 07,00	20,00 – 09,20
Etude d'une situation	20,00 – 15,67	20,00 – 07,40

Données statistiques du concours interne

Session 2018	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	10	30
Candidats inscrits		
<i>Femmes</i>	160	276
<i>Hommes</i>	10	30
Total	170	306
Candidats présents		
<i>Femmes</i>	71	173
<i>Hommes</i>	1	16
Total	72	189
Candidats admissibles		
<i>Femmes</i>	21	68
<i>Hommes</i>	1	8
Total	22	70
Candidats Admis		
<i>Femmes</i>	10	26
<i>Hommes</i>	0	4
Total	10	30

Résultats aux diverses épreuves

Moyennes (/20) obtenues : Candidats admissibles et admis (Limites supérieures et inférieures)

PSYEN EDA	
Admissibles	Admis
14,34	17,24

PSYEN EDO	
Admissibles	Admis
13,33	17,16

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Etude de dossier	16,25 - 12,50	16,63 - 11,50
Admis		
Etude de dossier	15,80 - 18,40	20,00 - 12,00

Données statistiques du concours réservé

Session 2018	PSYEN EDO
Postes offerts	50
Candidats inscrits	
<i>Femmes</i>	137
<i>Hommes</i>	12
Total	149
Candidats présents	
<i>Femmes</i>	73
<i>Hommes</i>	14
Total	77
Candidats admissibles	
<i>Femmes</i>	64
<i>Hommes</i>	4
Total	68
Candidats Admis	
<i>Femmes</i>	46
<i>Hommes</i>	4
Total	50

Notes (/20) obtenues à l'épreuve d'admission (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDO
Admis	
Note totale de l'épreuve d'admission	20,00 - 12,75
Admis	
Note obtenue à la 1 ^{ère} partie (/10)	10,00 - 08,15
Note obtenue à la 2 ^{ème} partie (/10)	10,00 - 07,87

2. Epreuves écrites d'admissibilité

Les candidats au concours externe de recrutement de psychologues de l'éducation nationale passent deux épreuves écrites : la première porte sur un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale ; la seconde épreuve, est une étude de dossier et porte sur la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif. Cette seconde épreuve est commune aux candidats aux concours externe et interne.

2.1. Epreuve 1. Questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale.

Cette épreuve concerne le concours externe. Elle dure quatre heures et est dotée d'un coefficient 1. A partir de la présentation de dispositifs, programmes ou de politiques éducatives spécifiques et de questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif dans son histoire comme dans ses évolutions, ses caractéristiques actuelles et ses valeurs.

L'épreuve doit permettre au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

Le cas échéant, il peut en outre être introduit dans cette épreuve des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

Lors de la session 2018, les candidats au concours externe, spécialités EDA et EDO ont traité le sujet suivant :

Stéphane Bonnery écrit : « ... les élèves de milieux populaires se focalisent souvent sur la dimension visible des prescriptions enseignantes : accomplir un exercice, arriver au résultat, avoir une bonne note... sans conscience que ces tâches ne sont que le moyen pédagogique de comprendre ou de consolider un savoir, ce qui est rarement explicité.

Au contraire, pour d'autres élèves, cette double dimension des tâches est évidente : ils vivent dans des familles imprégnées des logiques scolaires, où toute action des adultes envers les enfants est sous-tendue par une volonté éducative et où des habitudes de type scolaire ont déjà été progressivement construites (désignation du lien entre activité et apprentissage, utilisation d'anecdotes pour en tirer des règles générales, attention aux détails, concentration, travail autonome avec obéissance non pas à une personne mais à des règles dépersonnalisées... – Bernstein, 1975). Les familles populaires, faute d'études longues, n'ont pas intégré ces formes d'éducation scolaire. Mais l'École fait comme si ces dernières étaient pré-requises par tous, car répandues dans certaines familles, et elle entretient ainsi les malentendus, donc les inégalités sociales de réussite scolaire ». Stéphane Bonnery, « Les usages de la psychologie à l'école : quels effets sur les inégalités scolaires ? », Sociologies pratiques 2008/2, p. 111).

Commentaire préalable :

L'extrait de l'article met l'accent sur les dimensions explicites et implicites contenues dans l'enseignement ordinaire. Il pointe d'emblée les malentendus, les incompréhensions qui conduisent une partie des élèves, ceux qui sont majoritairement issus de milieu populaire (modeste, défavorisé...) à ne pas repérer les objectifs visés par les tâches proposées (un exercice n'a pas de sens indépendamment de la leçon ou d'une notion que l'enseignant vise à faire acquérir par les élèves...).

Stéphane Bonnery pointe le rôle des apprentissages pré-scolaires ou extra-scolaires qui favorisent et prédisposent une partie des élèves à mieux saisir les implicites pédagogiques. La référence à Basile Bernstein permet de souligner combien les codes langagiers acquis dans le milieu familial entrent ou non en résonance avec ceux qui sont à l'œuvre à l'école. De ce fait, l'auteur critique les pratiques pédagogiques qui considèrent comme des évidences le fait que les élèves sont déjà préparés à saisir le sens des activités proposées. On pourrait alors déduire que les réflexions de Stéphane Bonnery confortent les thèses de Pierre Bourdieu lorsque celui-ci dénonçait une école qui exige des élèves ce qu'elle ne leur enseigne pas. On peut aussi souligner le fait que l'enseignement explicite fait partie des pédagogies rationnelles et qu'il figure désormais dans le référentiel de l'éducation prioritaire.

Questions et éléments pour le corrigé :

Question 1 :

Après analyse et commentaire de cet extrait, vous expliquerez en quoi la psychologie sociale et cognitive peut contribuer à l'adaptation pédagogique et à la réussite scolaire des enfants ne possédant pas tous les prérequis évoqués ci-dessus.

On s'attend à ce que les candidat(e)s analysent et commentent l'extrait en repérant que les difficultés scolaires touchent davantage des élèves issus de milieu populaire, que les élèves en difficulté sont souvent très dépendants des prescriptions scolaires dont ils ne perçoivent pas les enjeux (répondre à une consigne pour avoir une bonne note sans forcément relier les objectifs d'une tâche avec un savoir à acquérir). La faible explicitation des attendus des tâches tient au fait que les enseignants considèrent l'appropriation des implicites comme allant de soi. Celle-ci est bien réelle chez les élèves qui ont acquis des dispositions langagières et cognitives du fait de leur socialisation familiale. La proximité ou la distance entre la culture familiale et la culture scolaire pèsent sur la réussite scolaire et l'appropriation des objectifs pédagogiques et didactiques visés. C'est autour de cette relation entre la socialisation familiale et la socialisation scolaire que la psychologie sociale et cognitive peut éclairer et aider à l'adaptation des élèves. Si les facteurs sociaux peuvent expliquer les difficultés rencontrées par les élèves, ils ne sont pas les seuls en jeu. La psychologie sociale et cognitive permet d'analyser les processus sociaux et psychologiques favorisant les apprentissages scolaires. Ces processus sont également d'ordre scolaire, comme le contexte de la classe, la dynamique des groupes et les effets des interactions langagières. On peut évoquer les différents courants de recherche traitant de l'influence de l'environnement sur l'apprentissage et sur le développement des stratégies cognitives (travaux de Bandura, de Festinger, Wallon, Piaget, Lautrey, Mugny Psychologie sociale du développement cognitif, Berne: Peter Lang. (1985 pour la 1^{re} édition), 1991, etc); Daniel THIN...

Question 2 :

De la même façon, vous explicitez en quoi la psychologie peut aider à concevoir des actions pour éclairer les équipes éducatives dans leur intervention auprès des élèves.

Cette question se veut plus professionnelle puisque l'on attend des candidat(e)s qu'ils identifient la fonction du PSY EN auprès des équipes éducatives. La connaissance de la psychologie de l'apprentissage, de la littérature scientifique dont on dispose – travaux portant sur les pratiques pédagogiques, sur le rapport au savoir, sur les inégalités entre élèves face aux apprentissages permet au psychologue de l'éducation d'éclairer les enseignants et les membres de la communauté éducative. Que les candidats évoquent un exemple au niveau du premier ou du second degré constitue un élément à prendre en considération lors de la notation. Le référentiel des connaissances et des compétences professionnelles des psychologues de l'éducation nationale (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115971) mentionne leur contribution auprès de la communauté éducative.

On s'attend donc à ce que quelques pistes d'action soient proposées : analyse des pratiques, identification des styles cognitifs chez les élèves, réflexion autour de leur mise en activité, de l'évaluation des apprentissages... (*Exemples de références : Marie-Christine TOCZEK et Delphine MARTINOT (dir.), Apprendre : les apports de la psychologie sociale, Armand Colin ; GILLY M. Mécanismes psychosociaux des constructions cognitives : perspectives de recherche à l'âge scolaire. In : NETCHINE G. (éd.). Développement et fonctionnement cognitif chez l'enfant. Paris : Presses Universitaires de France, 1990 ; WEIL-BARAIS A. (éd.). Les apprentissages scolaires. Rosny-sous-Bois : Bréal éditions, 2004 (collection Amphi Psychologie) ; travaux de Michel FAYOL, de Marguerite ALTET, de Jérôme BRUNER...*)

De façon plus générale, l'un des défis majeurs auquel le système éducatif français est confronté concerne l'hétérogénéité des élèves, notamment à propos de leurs dispositions sociales et cognitives à l'égard des apprentissages et la façon dont ils s'adaptent aux exigences scolaires. Les questions relatives à la différenciation pédagogique, à la pédagogie différenciée et, de manière plus récente, à la prise en compte des « élèves à besoins éducatifs particuliers » dans la perspective de leur inclusion scolaire mettent à l'épreuve une école traditionnellement vouée à la gestion de flux le plus homogènes possibles et bien moins à l'individualisation. Et comme de nombreuses recherches en éducation ont pu le mettre en évidence, des dispositifs censés remédier à la difficulté scolaire conduisent à des dérives, dès lors qu'ils sont peu articulés aux enseignements ordinaires, s'apparentant ainsi à une externalisation du traitement des problèmes d'apprentissage et de comportement. Les effets de ces pratiques sont nombreux, qu'il s'agisse de pédagogie en classe, de parcours scolaires ou de formation, ou encore d'une orientation scolaire et professionnelle qui peut être plus ou moins choisie.

Ce passage pointe différentes questions qui devraient aider les candidat(e)s à identifier des pistes en vue de répondre aux trois questions. La question de l'hétérogénéité des élèves, en termes d'acquis et de dispositions cognitives, et de ce qu'elle exige comme différenciation pédagogique permet de souligner que les inégalités de réussite doivent aussi à des choix et à des pratiques pédagogiques.

L'émergence de la notion d'élèves à besoins éducatifs particuliers s'inscrit dans un contexte éducatif et institutionnel qui tend à privilégier l'individualisation de la réponse pédagogique, ce qui peut conduire à des dérives comme l'externalisation des dispositifs et à renforcer davantage les difficultés d'apprentissage.

Ce texte pointe clairement les dérives possibles lorsque les dispositifs ou les pratiques pédagogiques dissocient les apprentissages ordinaires en classe des apprentissages visés dans les dispositifs.

Question 3 :

En vous appuyant sur vos connaissances, vous présenterez quelques dispositifs mis en place dans le premier ou le second degré en vue de prendre en charge l'hétérogénéité des élèves ou de personnaliser les enseignements afin de lutter contre l'échec ou la démotivation scolaires.

Différents dispositifs peuvent être évoqués : RASED, le PPRE, le PAP (plan d'accompagnement personnalisé), l'accompagnement éducatif, l'accompagnement pédagogique, les dispositifs relais, les internats de la réussite, les EGPA, les ULIS, UP2A, UPS, etc. On ne s'attend pas à une réponse exhaustive mais plutôt à ce qu'à travers un ou deux dispositifs, les candidats mettent en évidence les objectifs liés à un dispositif et la lutte contre l'échec ou la démotivation scolaire. On s'attend aussi à ce que la notion de pédagogie différenciée soit proposée et discutée.

Dans l'absolu, une pédagogie différenciée est une pratique consistant à proposer à chaque élève une activité selon ses compétences, mais aussi ses stratégies cognitives. Elle prend appui sur la spécificité des savoirs disciplinaires ou professionnels à enseigner pour inventer des situations didactiques appropriées à chaque élève. Louis Legrand a proposé l'expression de « différenciation pédagogique » en insistant sur l'individualisation de l'enseignement et sur son arrimage à une pédagogie par objectifs. Mais l'individualisation ne signifie pas la seule centration sur chaque élève, mais plutôt la prise en compte de ses compétences et dispositions cognitives pour l'amener, y compris en instaurant de la coopération entre élèves, en recourant à des travaux de groupe, à progresser et à améliorer ses connaissances et ses acquis. Ainsi, l'inspection générale de l'éducation nationale notait en 1980 que « [La pédagogie différenciée] est la démarche qui cherche à mettre en œuvre un ensemble diversifié de moyens et de procédures d'enseignement et d'apprentissage, afin de permettre à des élèves d'âges, d'aptitudes, de comportements, de savoir-faire hétérogènes, mais regroupés dans une même division, d'atteindre par des voies différentes des objectifs communs, ou en partie communs. » (La pédagogie différenciée, CNDP, 1980, p. 5). Pour André De Peretti, la pédagogie différenciée réfère, dans la pratique des enseignants, à une pédagogie diversifiée, elle-même susceptible de devenir une pédagogie variée quand la complexité des situations d'enseignement-apprentissage se renforce. La pédagogie différenciée suppose aussi qu'avant tout enseignement et de toute mise en activité des élèves, il est nécessaire d'évaluer leurs acquis, selon une démarche de type diagnostic. Cette démarche, bien qu'elle ne soit pas toujours facile à maîtriser dans la mesure où les résultats des élèves supposent un long travail d'exploitation et d'interprétation, a le mérite de permettre d'identifier les ressources dont disposent les apprenants pour engager un enseignement et éviter les malentendus (les implicites notamment).

Question 4 :

Vous discuterez de la thématique de l'externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire et de ses conséquences – souhaitables et non souhaitables – eu égard aux apprentissages et au parcours des élèves.

L'externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire constitue l'une des principales dérives constatées. Elle a été observée dans différentes écoles et établissements scolaires et le plus souvent, elle s'apparente à une modalité particulière de gestion de l'ordre scolaire (y compris lorsqu'il s'agit d'éviter de « ralentir » la progression de la classe). C'est notamment au sein de l'éducation prioritaire qu'une telle dérive a été bien mise en évidence, avec des conséquences lourdes, les élèves en difficulté voyant se renforcer davantage leurs difficultés d'apprentissage avec de faibles acquis à l'arrivée. Les conséquences souhaitables sont celles qui consistent à apporter des remédiations ponctuelles tout en veillant à ce que ces élèves soient inclus dans les enseignements ordinaires.

C'est là que l'accompagnement associant les enseignants et les autres personnels, dont le psychologue de l'éducation, prend tout son sens. S'agissant de l'orientation scolaire, nombreux sont les dispositifs tels que la 3ème prépa-pro, les dispositifs d'initiation des métiers en alternances (DIMA) ou divers stages en entreprise qui peuvent constituer une véritable opportunité permettant aux élèves de donner du sens au savoir et de se mobiliser. Mais cela à la condition que ces expériences – découverte des métiers, stages d'immersion – soient articulées avec un projet de formation et de ne réduisent pas à la gestion de l'ordre scolaire et des difficultés d'affectation des élèves. On s'attend à ce que les candidat(e)s identifient bien les enjeux et les objectifs. Ainsi, la notion de parcours s'est imposée avec la mise en avant de l'école du socle et tous les dispositifs, comme tous les enseignements ordinaires comme l'accompagnement de chaque élève doivent être au service de son cheminement au sein de l'école.

Question 5 :

En vous appuyant sur vos connaissances universitaires, vous montrerez comment le psychologue de l'éducation nationale peut œuvrer, en lien étroit avec la communauté éducative, pour favoriser une meilleure prise en charge de chacun des élèves en vue de la construction d'un parcours scolaire réussi tant au niveau de leur développement, de leurs apprentissages qu'au plan de leurs choix d'orientation.

Cette question suppose que les candidat(e)s aient pris connaissance des compétences, connaissances ainsi que des missions revenant au psychologue de l'éducation. On s'attend à ce que des éléments relevant de ces dimensions figurent dans les réponses. L'appréciation dépendra de la spécialité choisie, EDO ou EDA. Le psychologue de l'éducation doit mobiliser des techniques, des savoir-faire et des savoirs en vue de favoriser la réussite de tous les élèves – enfants, adolescents, jeunes en l'occurrence – et d'accompagner les équipes pédagogiques et éducatives. La prise en charge de la difficulté scolaire suppose la connaissance des processus d'apprentissage, du développement cognitif et social de chacun. Sur ce point, tout l'enjeu sera de concilier la connaissance de l'élève, du sujet, de l'individu en cours de développement, avec les dynamiques collectives, celle de la classe et de sa progression, et celle des collectifs professionnels à l'œuvre dans une école ou un EPLE. La psychologie du développement (développement moteur, de la communication, du langage, de l'intelligence, de la personnalité...) a bien mis en évidence les dynamiques cognitives, affectives et sociales (travaux de Piaget, Wallon, Vygotski, Zazzo, Freud, Klein, Dolto, Mannoni...) dont la connaissance est nécessaire afin d'accompagner les élèves dans leur adaptation aux études et à l'école.

D'autres recherches et travaux sont tout aussi légitimes à convoquer notamment ceux qui relèvent des neurosciences, de la psychologie sociale. Ils aident à comprendre les apprentissages socio-cognitifs, la construction de l'identité et de la personnalisation.

L'aide aux apprentissages fondamentaux (notamment en lecture, compréhension, calcul...) mais aussi à l'adaptation scolaire (l'aide à la socialisation et à l'apprentissage du « vivre-ensemble », la prise en compte du handicap...) constitue la mission majeure des psychologues exerçant dans le premier degré. S'agissant de la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », les PSYEN contribuent au développement psychologique et à la socialisation des adolescents, à la réussite et à l'investissement scolaires de tous les élèves. Ils mobilisent leurs compétences au service de l'élaboration progressive des projets d'orientation et de formation de ces derniers. Ils interviennent dans la lutte contre toutes les formes de ruptures scolaires et participent à l'information et au premier accueil de toute personne en recherche de solutions pour son orientation.

On s'attend ici à ce que la notion de « parcours » (notamment le parcours avenir, l'application Folios) soient mis en avant pour montrer comment l'individualisation de l'aide à l'orientation, à la persévérance et à la mobilisation scolaire s'appuie sur des démarches utilisant les apports de la psychologie du développement, des apprentissages et de la socialisation.

Observations du jury concernant l'épreuve 1 :

Les qualités rédactionnelles :

Elles sont qualifiées le plus souvent de « variables », plus rarement de « médiocres » ou de « faibles » ; pour 1/4 des correcteurs environ, elles sont « étonnantes » par les difficultés rédactionnelles enregistrées pour un concours de ce niveau.

Pour les moins bonnes copies, des reproches récurrents : orthographe, grammaire, syntaxe très fautive, graphie négligée, copies peu soignées (ratures multiples et ajouts en marge), ce qui rend la copie doublement indéchiffrable (incompréhensible et illisible). Les jurys alertent les candidats sur ce point, et encouragent à une relecture systématique des copies.

Quelques correcteurs relèvent toutefois de très bonnes copies, au style fluide, à la présentation aérée, avec une ponctuation effective et adéquate, révélant une excellente maîtrise syntaxique et rédactionnelle.

La structuration du propos :

Elle est assez faible dans de nombreuses copies, alors même que les questions posées étaient bien distinctes dans leur formulation même si la teneur de leur contenu n'excluait pas des liens entre elles.

Les questions sont traitées dans le désordre, ce qui peut nuire à la progressivité du raisonnement. Par ailleurs, certains candidats ont opté pour une rédaction linéaire dans un développement unique de 6 à 8 pages, sans structuration apparente des réponses, livrées de manière implicite et diffuse.

D'autres candidats ont répondu aux 5 questions sous la forme d'une dissertation, voire de deux dissertations juxtaposées, en opérant des regroupements de questions (par 2 et 3).

Quelle que soit la forme adoptée, pas de plan dans plus d'un tiers des copies ou annonce de plan non respectée,

Le jury tient à rappeler qu'il attend une réponse claire, structurée et distincte par question posée.

L'aptitude à problématiser :

Elle est fragile dans une majorité de copies, et globalement jugée si « variable » qu'elle a été fortement discriminante dans l'évaluation globale des copies

Les candidats ont dans l'ensemble bien compris le sujet, mais seuls les meilleurs problématisent réellement les questions posées, en cernent avec pertinence les enjeux et les implicites. Ils disposent d'un bon corpus de connaissances en psychologie sociale et cognitive et de connaissances solides sur le système éducatif.

Pour les autres, un certain nombre de difficultés sont relevées :

Aucun effort de problématisation repérable : soit par ce qu'il y a un manque de connaissances (grandes théories psychologiques méconnues, ignorances lourdes sur le système éducatif) et de perception claire des enjeux : préparation insuffisante au concours ?

En ce cas, des voies de contournement sont empruntées : propos style « café du commerce », ou paraphrase, et commentaire bavard ; soit du fait de la difficulté chez des candidats à transférer leurs connaissances en psychologie dans le contexte de l'Education nationale.

Les correcteurs ont eu affaire à une sorte de « plaquage » des cours du CNED sans analyse, et, ce qui est très dommageable, c'est l'impression d'un oubli de la formation initiale en psychologie qui a prédominé. Une problématisation trop théorique, non arrimée au terrain ou à l'inverse, un manque de hauteur de vue sur une thématique-clé à savoir l'inclusion. L'absence de vision macro (nationale et internationale), conjuguée à une faible approche de type micro (notamment pour comprendre le jeu des acteurs, les interactions entre enseignants et élèves) affaiblit fortement le propos.

Une problématisation lacunaire ou insuffisante :

Les parcours éducatifs sont très rarement évoqués alors qu'ils auraient toute leur place pour penser, par exemple, le passage d'une logique institutionnelle centrée sur le « projet » de l'élève, vers un regard centré sur la manière dont l'école facilite des parcours d'apprentissage et d'orientation réussis. La déresponsabilisation des équipes, comme dérive de l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire n'est pas véritablement traitée. Parfois les questions 4 et 5 n'ont pas été traitées, ce qui interroge sur la perception des attendus de la fonction de PSY EN.

Les exemples contextualisés :

Sauf dans les meilleures copies où les contextualisations d'exemples proposées sont très pertinentes, les exemples sont rarement présents dans les copies et plus rarement encore contextualisés:

Ce manque est révélateur du manque d'expérience professionnelle du candidat, parfois trahi par une vision idéaliste de la fonction ou totalement irréaliste.

Le jury conseille donc à ceux qui n'ont pas d'expérience de terrain de faire des stages en CIO ou en établissement

Le choix des exemples interroge :

Des situations trop précises pour être généralisées : pas d'effet illustratif donc. Ex pas toujours utiles, inutilement détaillés et révélateurs de partis pris. Ex « personnels », adossés sans aucune décentration à la pratique quotidienne du PSY En, et beaucoup au décrochage, mis à toutes les sauces ; ou narrations personnelles ennuyeuses, et à la limite de la rupture d'anonymat.

Centrés majoritairement sur le collège, portant sur les seuls dispositifs, souvent énumérés en liste à la Prévert, sans explicitation ni contextualisation. D'ailleurs, bien trop rare prise en compte des élèves et surtout des équipes éducatives et pédagogiques.

Des théories avancées, non référencées.

La Connaissance du système éducatif :

Sur ce point, les correcteurs ont noté que les candidats disposaient plutôt d'une assez bonne connaissance du système éducatif. Chez certains candidats, cette connaissance du système éducatif est très solide et bien maîtrisée. Les meilleurs candidats mettent leurs connaissances au service d'une vision systémique, intégrant le parcours de l'élève et les enjeux du socle commun.

Quelques réserves sont néanmoins exprimées par des membres du jury :

Les dispositifs qui sont certes bien connus (et énumérés), mais leurs finalités sont trop peu explicitées Les savoirs sont fragmentés (ex : la lettre de rentrée du ministre est citée comme seule référence) et manquent d'ancrage selon une vision systémique au point de perdre le sens des missions du service public d'éducation

On note des confusions entre les dispositifs (SEGPA ET ULIS, parfois écrit Ulysse)

Le Référentiel EDO et EDA reste inconnu

Des connaissances approximatives

2.2. Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif

Cette épreuve est commune aux concours externe et interne. D'une durée de 4 heures, elle est dotée d'un coefficient 3 pour le concours externe, et d'un coefficient 4 pour le concours interne.

A partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat est conduit à faire la démonstration de ses capacités à appréhender le sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'éducation nationale et ses axes de travail.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier les capacités du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise dans le cadre de son futur métier.

Lors de la session 2018, les candidats ont traité le sujet suivant :

« L'histoire de la violence humaine trouve ses racines dans les profondeurs de l'évolution. De ce fait, elle sera toujours présente à l'école. Je crois que notre rôle est d'abord et avant tout de donner des clefs aux victimes, aux témoins, aux harceleurs comme aux personnels et aux parents, pour que le harcèlement, c'est-à-dire la violence à répétition, soit éradiquée. (...) La violence démarre toujours par des insultes, des moqueries puis progresse insidieusement vers des violences physiques. Mais ces dernières années, elle a pris la forme du cyber-harcèlement. Celui-ci touche plus de 20% des élèves harcelés. Et plus les élèves se connectent tôt, plus il y a de cyber-harcèlement. Ce phénomène est exponentiel et difficilement contrôlable. C'est ce qui est arrivé et qui a fait tant de dégâts chez Shiraz ».

Ces propos sont extraits de la déclaration de la psychologue de l'éducation nationale (PSYEN), madame Xxx, le jour où elle est appelée à rencontrer sa hiérarchie suite à un incident survenu dans un collège de « centre-ville » plutôt réputé pour la sérénité du climat scolaire qui y règne et par la bienveillance de l'équipe éducative qui y exerce.

Du harcèlement au cyber-harcèlement : les risques de l'usage des réseaux sociaux

Si, en 2011, 14 % des élèves du primaire, 12 % des collégiens, 2 à 3 % des lycéens, étaient victimes des formes connues de harcèlement, la frénésie de communication « en temps réel », loin d'améliorer la sociabilité, a pu engendrer des humiliations systématiques et conduire certains au bord du gouffre. C'est la raison pour laquelle la mission chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire de l'éducation nationale a dû relever le défi d'intervenir sur de nouvelles dimensions du harcèlement scolaire, tant dans leur précocité que dans leurs usages. Les enquêtes les plus récentes révèlent en effet que si les garçons en sont de plus en plus fréquemment victimes sur le plan physique, les filles sont plus que jamais exposées au cyber-harcèlement, en particulier au collège.

* *

Pour illustrer ce propos, l'histoire récente de Shiraz :

Le problème semble se révéler lorsque cette jeune fille entre au collège, en 6ème, à 11 ans. Bonne élève, plutôt réservée, elle reste à distance du groupe classe, s'isole fréquemment sans toutefois manifester un quelconque mal-être. Le professeur principal a, par acquit de conscience, vérifié que la fiche de liaison école-collège n'indique pas de difficulté d'intégration au cours de sa scolarité en primaire. Seul le fait que, sur la partie réservée à l'élève de cette fiche, elle ait écrit de sa main « je voudrais rester dans mon école » et qu'elle ait dessiné un orchestre dans une maison, peut poser question.

En effet, Shiraz pratique un instrument de musique, le violoncelle. Elle a ainsi pu intégrer une classe à horaires aménagés musique dite « CHAM ». C'est une classe plutôt tranquille même si quelques élèves semblent parfois un peu agités. Il se trouve qu'ils ne proviennent pas du même secteur scolaire que Shiraz qui, elle, était scolarisée en primaire dans une école appartenant à un réseau d'enseignement prioritaire (REP). Mais il n'existait pas une telle classe dans son collège de secteur. Tout commence le jour du retour des vacances de la Toussaint. Shiraz doit donner une audition le soir-même au conservatoire et elle est venue au collège avec son violoncelle. Deux élèves de sa classe commencent à la provoquer, la traiter de « bolosse » et à la chahuter au motif qu'elle se déplace avec son « secret dans sa boîte » et qu'elle le protège « comme si il était en or ». Bien entendu, dans la bousculade, l'instrument, bien qu'ainsi protégé, est malmené. Il tombe mais sans grand dommage toutefois.

Les jours suivants, Shiraz est systématiquement invectivée et bousculée par ces mêmes élèves. Elle est prise à partie sur le fait qu'elle n'est pas du quartier, que si elle ne vient plus avec son « secret dans sa boîte », elle n'a plus rien à faire là et que de toutes façons son prénom est « bizarre »... Toute la classe semble entrer dans le même mouvement. Shiraz n'a plus de répit. Pour supporter la situation, alors qu'on la pousse à bout en lui disant de « dégager » d'ici, elle cherche à résister à ses agresseurs tout en gardant tout cela pour elle. Mais elle ne parvient jamais à prendre vraiment le dessus. Jusqu'au jour où elle découvre sur la page de son réseau social favori un message lui disant qu'elle va se faire « attraper », elle avec son violoncelle, et qu' « on ne pourra plus les reconnaître ni l'un ni l'autre ». S'ensuit la publication d'une série d'images, renouvelée régulièrement, ridiculisant Shiraz dont le visage est déformé par des logiciels spéciaux, et qui est mise dans des situations grossières via d'autres applications de photomontage.

Elle devient la cible du réseau mais se refuse alors à fermer sa page.

Shiraz commence alors à s'absenter du collège sans justification, se referme totalement sur elle-même lorsqu'elle est en classe et fuit tout contact. Ses résultats scolaires s'en trouvent altérés jusqu'au jour où, sans raison apparente, elle éclate brusquement en sanglots dans un cours et, à la surprise de tout le monde, s'en prend violemment à ses agresseurs et au professeur.

Elle est rapidement prise en charge par la vie scolaire qui, profitant de la présence de la PSYEN, la lui confie. Celle-ci, découvrant l'état de tension extrême de la jeune fille et remarquant à cette occasion des traces de coups et des signes de tentative de scarification, décide d'agir sans attendre.

Après un court entretien avec Shiraz au cours duquel la jeune fille affirme vouloir « se tuer », la PSYEN prend les initiatives qu'il convient de prendre en de telles circonstances.

Vous traiterez, de façon distincte et visible, les cinq questions qui vous sont posées.

Questions concours interne :

1 – Tenant compte de l'extrait de la déclaration de la PSYEN telle que figurant entre guillemets ci-dessus, exposez avec précision les initiatives qu'il convient, de votre point de vue, de prendre en de telles circonstances.

2 – Pensez-vous qu'une telle issue aurait pu être évitée ? Si oui, comment et dans quelles conditions ?

3 – Si peu d'informations semblaient laisser présager, dans le cours de la scolarité primaire de Shiraz, que ces événements pourraient se produire au collège, quels signaux faibles vous semble-t-il important de prendre en considération pour prévenir de telles conséquences ?

4 – Comment préparer au mieux les élèves d'élémentaire à se situer dans la complexité à venir des relations au collège, notamment vis-à-vis de leurs pairs ?

5 – Plus largement, pensez-vous qu'il serait possible de prévenir, à l'école primaire comme au collège, les dangers d'un usage immodéré des réseaux sociaux et des outils nomades qui pourrait advenir au cours de la scolarité ? Si oui, avec qui et selon quelles modalités pratiques ?

Questions concours externe :

1 – Tenant compte de l'extrait de la déclaration de la PSYEN telle que figurant entre guillemets ci-dessus, exposez les principales initiatives qu'il conviendrait, de votre point de vue, de prendre en de telles circonstances.

2 – La prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire exigent une mobilisation de tous les membres des équipes éducatives. Nommez-les principaux d'entre eux, explicitez leur rôle éventuel à ce titre et expliquez en quoi le PSYEN devrait être l'un de leurs principaux partenaires ?

3 – Quels sont les autres interlocuteurs, internes et externes au système éducatif, vers lesquels le PSYEN peut se tourner pour parfaire sa compétence en la matière ?

4 – Le cyber-harcèlement est d'autant plus dévastateur que les techniques de prise d'image et de publication sont à la portée de tout un chacun. Comment un PSYEN, quelle que soit sa spécialité, peut-il agir auprès des élèves et des familles pour les mettre en garde ?

5 – Plus largement, pensez-vous qu'il serait possible de prévenir, à l'école primaire comme au collège, les dangers d'un usage immodéré des réseaux sociaux et des outils nomades qui pourrait advenir au cours de la scolarité ? Si oui, avec qui et comment ?



Le harcèlement, c'est quoi ?

[ACCUEIL](#) › [LES RESSOURCES](#) › [GUIDES PÉDAGOGIQUES](#) › LE HARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre. Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)

Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée

Un handicap (physique, psychique ou mental)

Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)

L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier

Des centres d'intérêts différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

Si le harcèlement touche des élèves en particulier, il s'inscrit dans un contexte plus large qu'il est indispensable de prendre en compte. Le harcèlement se développe en particulier :

Lorsque le climat scolaire de l'établissement est dégradé : les adultes doivent créer les conditions pour que l'ambiance dans l'établissement soit propice à de bonnes relations entre les élèves et entre les adultes et les élèves.

Lorsque les situations de harcèlement sont mal identifiées par l'équipe éducative : il est indispensable que les parents et les élèves ne soient pas démunis face au signalement d'une situation de harcèlement et que les sanctions soient adaptées et éducatives.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez-le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h



CYBER HARCÈLEMENT ET CYBERVIOLENCES

L'association e-Enfance regroupe ici les guides et autres outils pour aider à lutter contre le cyber-harcèlement et le harcèlement à l'école

L'association e-Enfance œuvre quotidiennement aux côtés du Ministère de l'Education nationale contre le cyber-harcèlement et le harcèlement à l'école. Chaque année depuis 2012, elle est partenaire de la journée #NAH « Non au Harcèlement ».

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des outils et ressources qui vous permettront d'identifier les cas, de lutter contre les comportements et d'aider votre enfant s'il est victime de cyber harcèlement.

La responsabilité des adultes

Tous les adultes doivent agir ensemble pour prévenir et combattre le cyber-harcèlement. Ils ont responsabilité en termes de prévention mais aussi d'aide en cas de difficulté.

L'âge de début d'accès à internet se situe aux alentours de 9 ans et ne cesse de diminuer. Rapidement, l'enfant va être équipé avec un outil numérique personnel : ordinateur, téléphone portable ou/et tablette. A partir de ce moment, tous les adultes présents dans la vie de l'enfant peuvent l'accompagner dans son utilisation numérique.

Le cyber-harcèlement étant le risque le plus important auquel un enfant est exposé sur Internet, il est le devoir de tous de prévenir et combattre l'intimidation en ligne. Les premiers adultes à prodiguer aide et conseils en matière de sécurité sur Internet sont les parents (60%) puis les enseignants (43%) et enfin les pairs (26%). L'âge des premiers pas sur Internet est de plus en plus bas (9 ans en moyenne).

La responsabilité du personnel éducatif

L'éducation nationale a un rôle fondamental à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable d'internet, et s'engage donc à informer les élèves sur :

L'importance de parler des problèmes rencontrés avec les adultes de l'établissement et de venir en aide aux victimes

Les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée

Le respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades

Le personnel éducatif doit favoriser un usage sûr et éthique d'Internet et des téléphones et développer une culture d'entraide et de non tolérance à quelque forme de violence que ce soit. Le personnel éducatif doit favoriser un usage sûr et éthique d'Internet et des téléphones et développer une culture d'entraide et de non tolérance à quelque forme de violence que ce soit.

La responsabilité des parents

Les parents ont tendance, à considérer les technologies numériques comme le domaine réservé de leurs enfants qui auraient davantage d'habiletés et de compétences. C'est souvent le cas pour la maîtrise technique de l'outil, en revanche ils ont une réelle méconnaissance des règles de fonctionnement ou des risques encourus. Les jeunes oublient souvent sur Internet les règles de bon sens, les principes de précaution ou de respect de soi et des autres.

Que faire face à une situation de cyber-harcèlement?

Garder des preuves (faire des captures d'écran avec son ordinateur ou le téléphone)

En parler à une personne de confiance

Faire un signalement en ligne pour stopper la diffusion du contenu inapproprié (les réseaux sociaux proposent de signaler de manière anonyme un contenu ou un utilisateur abusif)

Porter plainte si cela s'avère nécessaire (la nouvelle loi de 4 août 2014 reconnaît le harcèlement moral comme un délit, dont la manifestation via outils numériques est un élément aggravant).

Identifier le cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* ».

Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Prévention des Cyber violences

Les cyber violences regroupent en particulier :

Les propos diffamatoires et discriminatoires ou à visée diffamatoire ou discriminatoire.

Les propos humiliants, agressifs, injurieux ;

La divulgation d'informations ou d'images personnelles (volées et/ou modifiées et/ou choquantes) ;

La propagation de rumeurs ;

Les intimidations, insultes, moqueries, menaces ;

Les incitations à la haine ; l'usurpation d'identité, le piratage de compte...

Ces contenus sont envoyés, rendus publics ou partagés au moyen de formes électroniques de communication – applications, en particulier réseaux sociaux accessibles sur Internet, et/ou à partir de smartphones, tablettes, ordinateurs notamment. Les Cyber violences peuvent être le fait d'une ou de plusieurs personnes et viser un individu ou un groupe.

Si les Cyber violences ajoutent une dimension aux violences exercées dans d'autres cadres, elles possèdent des spécificités. En effet, les outils numériques comportent la possibilité d'une dissémination très rapide de l'information : un seul clic peut permettre d'atteindre un grand nombre de personnes. De plus, l'anonymat, facilité en ligne ou derrière un écran, favorise le sentiment d'impunité ou diminue la conscience des conséquences de ses actes ; il peut également rendre difficile l'identification de l'auteur.

Enfin, les Cyber violences n'ont pas de limite temporelle : elles peuvent s'exercer à toute heure du jour ou de la nuit et laissent des traces numériques (une photo publiée peut demeurer très longtemps sur Internet). L'auteur lui-même, une fois les agressions publiées sur la toile, ne peut maîtriser la diffusion des contenus.

Harcèlement scolaire : « Un élève sur dix est concerné »

Le délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, André Canvel, analyse l'évolution de ce phénomène.

LE MONDE | 09.11.2017 à 15h14 • Mis à jour le 09.11.2017 à 17h38 |

Propos recueillis par Mattea Battaglia

André Canvel est, depuis 2015, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. A l'occasion de la 3e journée nationale Non au harcèlement organisée, jeudi 9 novembre, par l'éducation nationale, il rappelle les enjeux de ce qui tend à devenir une question de société.

Selon les statistiques ministérielles, 700 000 jeunes disent avoir fait l'expérience du harcèlement. Qui sont-ils ? Que vivent-ils ?

Les enquêtes, qui existent depuis 2011, nous disent que 14 % des élèves du primaire, 12 % des collégiens, 2 à 3 % des lycéens se déclarent harcelés. Les garçons le sont plus fréquemment physiquement, quand les filles sont plus exposées au cyber-harcèlement, en particulier au collège. Ce chiffre revient à dire que 1 élève sur 10 est concerné, mais 5 % de la population scolaire est sévèrement et très sévèrement harcelée.

Trois éléments sont à prendre en compte dans la définition du harcèlement : l'isolement de la victime ; la répétition des agressions, et des agressions de plusieurs natures (verbales, physiques, etc.). Là-dessus, la recherche internationale est unanime. Cette définition est importante : elle permet notamment aux familles de qualifier le mal.

Comment le phénomène évolue-t-il ?

On constate, par les dernières enquêtes, une certaine stabilité. Une réponse plus fine viendra sous peu : les résultats d'une enquête menée au collège en 2017 seront connus en décembre. On pourra alors les confronter aux statistiques rassemblées en 2013.

Une enquête internationale, à laquelle la France participe sur un échantillonnage de collèves — l'enquête HBSC —, publiée en 2015 à partir de données relevées en 2014, a montré un inflexionnement du harcèlement entre les classes de 6e et de 3e. On peut commencer à affirmer que les politiques publiques mises en œuvre depuis 2012 en France autour de quatre piliers — sensibilisation, prévention, formation et prise en charge — ont un impact. Attendons décembre pour pouvoir l'étayer. Des investigations au niveau académique, lancées cette année dans les collèges, et l'an prochain en lycée ainsi que dans les niveaux CE2-CM1-CM2 devraient aussi, sous peu, nous apporter une photographie plus précise de la situation.

La parole autour du harcèlement sexuel semble se libérer dans la société. Est-ce aussi le cas parmi les élèves ?

Oui, on en parle plus librement, aussi parce qu'on est en capacité de développer dans les établissements des techniques de prise la parole. 7 % des collégiens et des lycéens se disent harcelés sexuellement ; parmi eux, sans surprise, beaucoup de filles. Toute la problématique du harcèlement, c'est l'isolement ; l'enfant se replie sur lui, se sent responsable de son harcèlement, il se dit que c'est de sa faute. C'est contre cela qu'il nous faut œuvrer pour permettre un changement de posture, au quotidien, et que l'enfant soit sûr de trouver un soutien indéfectible et une écoute.

Cela fait bientôt dix ans que les pouvoirs publics ont ouvert les yeux sur la question du harcèlement scolaire. Quelles sont vos priorités ?

On veut aujourd'hui essayer d'aider les académies à y voir clair parmi les partenariats possibles avec des associations. Et être sûr qu'on ne confronte pas les élèves à des dispositifs inefficaces, voire néfastes. Des protocoles, des démarches peuvent l'être. Sélectionner au mieux nos partenaires est fondamental.

Au niveau national, l'institution travaille avec une dizaine d'associations bien identifiées sur tout le territoire. Les académies ont aussi leur autonomie pour développer leurs propres partenariats. L'objectif est de rendre l'ensemble plus cohérent.

L'épreuve vise donc à situer, à partir d'une problématique éducative – le harcèlement – comment les candidats prennent position d'un point de vue professionnel, en mobilisant leurs connaissances et compétences.

Il n'y a pas une seule bonne réponse mais des réponses possibles exigeant des compétences professionnelles et éthiques ainsi que des capacités de discernement. On s'attachera à évaluer les arguments avancés et la capacité d'analyse et d'ouverture sur des questions institutionnelles et pédagogiques.

Questions et éléments pour le corrigé :

Globalement, l'épreuve désignait le cadre suivant :

Une action à mener aussi bien auprès des victimes (ou cibles), des auteurs (ou intimidateurs), des témoins

Le glissement des moqueries banales vers une situation avérée de harcèlement

Le cyber harcèlement n'est pas un problème séparé du harcèlement « in real life », il prolonge souvent une situation de harcèlement existant à l'école ou dans l'établissement, ou constitue un lieu (comme la cour, la cantine, le bus...) où s'exerce le harcèlement. Des spécificités pour ce prolongement ou ce lieu : nombre massif de témoins (qui deviennent parfois des sortes d'auteurs passifs, qui « likent » ou partagent), caractère permanent des atteintes (les publications sont rarement effacées...)

Le harcèlement touche toutes les catégories sociales professionnelles (CSP).

Tous les niveaux d'enseignement sont concernés : école primaire, collège, lycée.

L'histoire de Shiraz indiquait les éléments suivants :

Des signaux faibles pour anticiper la situation présente

Une vulnérabilité : élève réservée, changement de secteur de collège, caractères distinctifs (le violoncelle, le prénom jugé bizarre par les élèves...)

Les auteurs sont dans l'environnement immédiat de la victime

Il y a deux élèves d'abord, puis toute la classe

Shiraz « garde tout pour elle », ne parle pas de ce qu'elle vit aux adultes

Un prolongement du harcèlement sur un réseau social

Des menaces, bousculades, publications d'images (transformées, en l'occurrence)

Shiraz ne quitte pas le réseau social (classique)

Les conséquences observées : absences de Shiraz, isolement et désocialisation, résultats scolaires altérés, scarifications ; puis un degré supplémentaire : pleurs en classe, s'emporte contre ses agresseurs et le professeur, intentions suicidaires.

Question 1 :

1 – Tenant compte de l'extrait de la déclaration de la PSY EN telle que figurant entre guillemets ci-dessus, exposez avec précision les initiatives qu'il convient, de votre point de vue, de prendre en de telles circonstances.

Une telle question suppose que les candidats fassent état de leur savoir-faire en tant que psychologue. Le travail sur la réalité psychologique de l'élève est primordial. L'accueil, l'écoute et la prise en charge immédiate de l'élève victime sont primordiaux.

Il s'agissait d'accueillir Shiraz, de l'écouter de manière bienveillante, de la rassurer et de faire en sorte qu'elle prenne progressivement confiance dans les adultes...

Il fallait prendre note des déclarations de l'élève et contacter ses parents en lien avec l'équipe de direction. Il est possible d'envisager la possibilité de porter plainte pour harcèlement.

Les données statistiques permettent de relever qu'il y a des victimes, des témoins, qu'il y a des réponses à apporter assez vite à la victime. Cela est important dans des situations notamment comme la diffusion d'images sur les réseaux sociaux qui sont très destructrices (photos prises au collège, à l'école primaire...). La parole de l'élève victime doit être prise en compte dans un cadre sécurisant, celui de la relation à l'adulte. On peut aussi s'attendre à ce que les candidats évoquent la place des harceleurs, la réponse à apporter à leur comportement, qu'elle soit éducative ou répressive. Il faut également scruter la place que le psychologue doit faire à la communauté éducative, de manière à situer son rôle et à prendre appui sur d'autres acteurs.

Quels témoins et comment agir ? Leur rôle est faible mais on peut s'attendre à ce qu'on les sollicite.

Violence, répétition de celle-ci, isolement de l'élève.

Protection de la victime : l'écouter, la rassurer, expliciter le fait qu'elle n'est pas responsable, que les adultes sont là pour la protéger...

Partage de l'information (à des degrés différents selon les acteurs), de manière à ce que des mesures puissent être prises : chef d'établissement ou directeur/IEN (pour la demande de suppression des contenus publiés sur le réseau social, les contacts avec police ou gendarmerie, avec les parents de la victime, avec les auteurs...), équipe pédagogique et éducative (pour renforcer la vigilance et le soutien à Shiraz...)

Mise en place d'une démarche de type « préoccupation partagée » (méthode Pikas) : rencontres avec les auteurs (non blâmante, orientée vers ce que peut ressentir la victime...), rencontres avec la victime, puis, si la victime est d'accord, rencontre entre les auteurs et la victime.

On peut valoriser une copie qui évoquerait les protocoles de prise en charge des situations de harcèlement.

Question 2 :

2 – Pensez-vous qu'une telle issue aurait pu être évitée ? Si oui, comment et dans quelles conditions ?

Le cyber harcèlement interroge la fonction de l'école perçue comme cadre social et relationnel protecteur. Il s'impose de manière insidieuse dans la mesure où il agit aussi « hors les murs » et prolonge son action pour peser sur la vie privée des élèves et de leurs familles. Le rôle du psychologue et de la communauté éducative doit être porté sur la prévention (on doit valoriser les copies y faisant référence car c'est une évolution dans l'institution scolaire, la prévention concerne aussi d'autres problèmes comme le décrochage, les conduites addictives...). La vigilance passe aussi par des actions d'information et de sensibilisation et par le repérage de « signaux faibles ». L'immense situation de harcèlement échappe aux adultes, ceux-ci ne les perçoivent qu'au moment où elles explosent. Le problème du harcèlement est celui du silence... Le silence s'installe parce que la victime a honte, parce que celle-ci a peur... La victime craint aussi d'être désignée comme coupable d'avoir provoqué le harceleur. Parmi les signaux faibles, on peut évoquer l'absentéisme, la démotivation, la faible intégration au groupe de pairs, l'isolement... Des points de vigilance doivent être soulignés :

Une vigilance initiale aux vulnérabilités possibles des élèves (pour accompagner la transition de l'école vers un collège d'un autre secteur).

Une vigilance des adultes (professionnels de l'éducation, parents) aux premiers signaux faibles.

Une information partagée au sein de l'équipe (partage par le professeur principal des doutes ou questions qui naissent chez lui à la lecture de la fiche de Shiraz).

Une sensibilité à un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement.

Question 3 :

3 – Si peu d’informations semblaient laisser présager, dans le cours de la scolarité primaire de Shiraz, que ces événements pourraient se produire au collège, quels signaux faibles vous semble-t-il important de prendre en considération pour prévenir de telles conséquences ?

Cette question complète la précédente. Elle interroge sur la manière dont les élèves sont suivis et identifiés quand ils rencontrent des difficultés. La plupart des situations de harcèlement échappent aux adultes, ceux-ci ne les perçoivent qu’au moment où elles explosent. Le problème du harcèlement est celui du silence... Le silence s’installe parce que la victime a honte, parce que celle-ci a peur... La victime craint aussi d’être désignée comme coupable d’avoir provoqué le harceleur.

Le travail sur les signaux faibles concerne une partie des élèves qui sont parfois invisibles et dont les épreuves vécues sont peu connues des adultes. Cela suppose aussi en préalable l’instauration d’un climat scolaire propice à la confiance et notamment à celle que l’élève pourra manifester à l’égard des adultes. La disponibilité et la bienveillance des adultes favorisent l’expression de l’élève. Il aura moins d’appréhension ou de crainte à livrer son expérience et le harcèlement dont il est victime.

La connaissance des élèves exige aussi une attention à leur parcours dès le premier degré mais aussi d’opérer en lien avec d’autres partenaires que sont les parents, les associations, etc. Ainsi, dans le cas présent, on observe :

- Un isolement fréquent de Shiraz.
- Une volonté de rester dans son école ou à la maison.

Des agressions verbales (provocations, « bolosse », ironie au sujet du violoncelle, « pas du quartier », « dégage », « prénom bizarre »...) et physiques (violoncelle qui tombe) – noter que toute la classe semble entrer dans le mouvement

Question 4 :

4 – Comment préparer au mieux les élèves d’élémentaire à se situer dans la complexité à venir des relations au collège, notamment vis-à-vis de leurs pairs ?

L’école du socle a introduit une vision continue relative au parcours de l’élève. La promotion de la notion de « parcours » soulève des points de vigilance : on sait que ce sont les moments de transition école-collège génèrent des difficultés d’adaptation, d’autant plus que l’univers apparemment protecteur qu’est l’école primaire – il ne l’est pas toujours, beaucoup de situations de harcèlement ont lieu à l’école primaire – laisse place à une expérience collégienne produisant des difficultés d’adaptation. On peut aussi s’attendre à ce que les candidats évoquent l’adolescence et la période pubertaire qui conduit aussi à des problèmes de comportement, de l’agressivité et des comportements « sexistes ». Le conseil école-collège, la formation des élèves au vivre-ensemble et à l’apprentissage du respect d’autrui constituent une modalité de réponse à apporter au problème du harcèlement. Le psychologue peut s’investir dans des projets de coopération entre élèves, des actions amenant les élèves à débattre sur les valeurs, le respect. Ce travail peut parfaitement s’opérer en lien avec le CPE mais aussi un enseignant d’histoire-géographie dans le cadre de l’éducation à la santé et à la citoyenneté. Cela appelle : Au développement explicite des compétences psychosociales ou du domaine « formation de la personne et du citoyen » : faire preuve de bienveillance, d’empathie, de responsabilité, apprendre à soutenir, à aider... ; apprendre à dire non, apprendre à recourir à l’aide des adultes...

A travailler avec les élèves sur leurs droits, sur ce qu’ils ne doivent pas accepter de subir, sur la protection dont ils peuvent disposer (en l’occurrence : le droit, à percevoir comme protection, et non comme interdiction ou prescription ; en l’occurrence aussi : le numéro d’appel 3020, les associations et sites, les référents harcèlement départementaux ou académiques...)

A travailler à la préparation d’un meilleur accueil des élèves de l’école primaire au collège...

Question 5 :

5 – Plus largement, pensez-vous qu’il serait possible de prévenir, à l’école primaire comme au collège, les dangers d’un usage immodéré des réseaux sociaux et des outils nomades qui pourrait advenir au cours de la scolarité ? Si oui, avec qui et selon quelles modalités pratiques ?

« À l’école primaire, selon une enquête de 2015 de la professeure en sciences de l’éducation Catherine Blaya, les élèves français les plus jeunes (8-10 ans) sont plus nombreux que les collégiens à rapporter des cyber violences répétées (14% en primaire et 5% en collège) Cela s’explique par un manque de compétences techniques pour bloquer ou signaler les expéditeurs et les contenus inappropriés mais aussi un manque de compétences sociales pour gérer les conflits. En effet, les élèves du primaire ont davantage tendance à rétorquer sur le même mode, ce qui contribue à l’escalade des violences » (source DP 2016)

Comment assurer un climat relationnel positif entre les élèves et une prise en compte des dynamiques de groupe par l’institution scolaire ?

Globalement, le jury a valorisé les réponses qui mobilisent des compétences de psychologue et qui mettent en avant l’importance de l’éducation davantage que l’interdiction pour aider les élèves à réussir.

Quelques éléments enrichissant le développement :

La recherche montre que l’interdiction des terminaux mobiles ne fait pas diminuer les cyber violences. Les apprentissages numériques peuvent s’avérer utiles : ce sont des techniques pour signaler un contenu infâmant (à l’hébergeur ; aux autorités) ;

Le travail sur la cyber-responsabilité (ne pas « liker » quelque chose d’illégitime, d’insultant...)

Les apprentissages psychosociaux : éduquer à l’empathie, apprendre à aider, apprendre à demander de l’aide...

Les apprentissages juridiques : le droit (simplifié, bien sûr !) comme protection.

2.3. Observations du jury concernant l’épreuve 2 : concours psy en, spécialités EDA et EDO, externe et interne

S’agissant de la spécialité EDO

Les qualités rédactionnelles :

Les membres du jury s’accordent à souligner que la qualité rédactionnelle des copies est notablement bien meilleure que celle de l’an passé : le soin et l’application des candidats est cette année sensible, s’agissant de la clarté de la présentation, et de la correction de l’expression écrite.

Demeurent de rares prestations s’apparentant davantage à un brouillon qu’à une copie de concours : une graphie illisible, ratures, style télégraphique, fautes d’orthographe nombreuses, erreurs sur les accords nominaux ou verbaux.

En revanche, la structuration du propos demeure problématique dans bon nombre de copies. Les meilleurs travaux procèdent à une introduction avec annonce de plan, une conclusion, et cela pour chaque question traitée.

Pour les autres :

L’ordre des questions n’est pas pris en compte.

Les questions traitées ne sont pas numérotées.

Manque de rigueur dommageable, qui compromet l’efficacité de l’argumentation.

Réponse en un seul long paragraphe de plusieurs pages, parfois sous forme de dissertation.

Réponses aux Q4 et 5 : en forme de redites.

L'aptitude à problématiser :

Elle est très variable et globalement insuffisante. Elle constitue le point faible de nombreuses copies. Dans les meilleures copies, le traitement du sujet est contextualisé, et les enjeux en sont explicités, le candidat propose des pistes de travail ; la réflexion est distanciée et informée, inscrite dans un cadre conceptuel qui donne force et poids aux propositions ; l'ensemble révèle une stratégie professionnelle de PSY EN à l'œuvre.

Dans les moins bonnes copies, on déplore :

Des inventaires d'actions listées (autour du harcèlement), sans analyse aucune.

Un manque de prise de hauteur sur la politique éducative, dans le cadre du système éducatif.

Une difficulté à saisir le positionnement du PSY EN, qui empêche l'élaboration d'une problématique.

Des connaissances et savoir-faire du psychologue peu mobilisés.

Des arguments allusifs et superficiels.

Des connaissances parfois stéréotypées, assorties de jugements ou commentaires personnels plus ou moins naïfs.

La Connaissance du système éducatif

Elles sont plutôt satisfaisantes, et suffisantes pour entamer sereinement un début de carrière professionnelle. Les correcteurs pressentent une bien meilleure préparation au concours des candidats 2018 sur ce champ. Les dispositifs et les structures, ainsi que les textes réglementaires sont majoritairement bien connus.

Dans certains cas, les connaissances sont même jugées excellentes, révélant une expérience « vécue de l'intérieur » du système ou de l'établissement, dans une vision systémique en cours d'élaboration. (Propositions de collaborations très pertinentes entre différents acteurs du système).

Parmi les réserves exprimées, on note :

Des erreurs ou des confusions sur les rôles et missions : ex : CPO (= CPE x COP ?) ; indifférenciation des dénominations de la direction (directeur, principal, proviseur)

Des oublis ou lacunes : vie scolaire méconnue, EMS, référent harcèlement aussi... PAF, PDF peu convoqués) ; les conseillers techniques ne sont pas mentionnés

Des connaissances soit limitées à l'interne de l'établissement (appuis en DDEN et RECTORAT non sollicités, instances nationales et politiques passées sous silence) ; soit à l'inverse, savoirs seulement périphériques et généraux, hors établissement

Connaissances psychologiques peu mobilisées en appui éclairant des connaissances du système éducatif (ex : notion de culpabilité, déni, d'écoute)

Les Exemples contextualisés

Certaines copies ont su présenter des propositions intéressantes, solides, bien documentées, donnant une vraie plus-value argumentative et illustrative à la démonstration.

Dans une majorité de prestations, qui proposent des exemples, ceux-ci :

Sont juste cités, mais ne sont ni développés, ni explicités, et ne sont pas non plus objets d'analyse : en quoi telle ou telle action est-elle préventive du harcèlement ? On ne le voit pas...

Les exemples sont parfois généraux et frisent la banalité

Les exemples sont révélateurs de problèmes de positionnement, et surtout d'une absence de vision collective et globale : des futurs PSY EN (possiblement affectés dans 2 ou 3 établissements + un CIO) s'imaginent conduire des actions de manière solipsiste.

De même, CPE et AED sont perçus comme seuls justiciables de l'application du règlement intérieur, qui concerne tous les acteurs de la communauté éducative.

S'agissant de la spécialité EDA :

Les qualités rédactionnelles

Les copies sont d'une qualité rédactionnelle très inégale. Certaines sont d'une teneur préoccupante à un niveau master 2, s'agissant de l'orthographe (ex : le mot « harcèlement » figurant pourtant dans les documents a été maintes fois écrit avec deux L), ou de la syntaxe. Quelques copies sont difficiles à déchiffrer, voire totalement illisibles, sales et raturées, dans une expression écrite très approximative, parfois familière. Les meilleures copies, témoignent d'excellentes qualités rédactionnelles : syntaxe adéquate, vocabulaire riche, orthographe correcte, style fluide et maîtrisé. Elles sont soignées et agréables à lire.

Le jury rappelle que sont attendus de la part de futurs PSY EN, amenés à rédiger des bilans, des écrits à minima lisibles et intelligibles.

La Structuration est bien maîtrisée dans certaines copies, manifestant ainsi une rigueur rédactionnelle avec annonce de plan, une introduction et une conclusion, ce qui permet d'entrer aisément dans le raisonnement du candidat. Les questions ont alors été traitées dans l'ordre proposé par le sujet, ce qui donnait beaucoup de lisibilité au propos et facilitait la correction.

D'autres approches ont été plus énumératives, au fil de la plume, sans effort de structuration. De manière dommageable, certains candidats ont fait le choix de réponses globalisantes, ne traitant pas les questions de manière explicite et distincte ; ce choix a rendu le propos diffus, obligeant les correcteurs à déduire les réponses dans un développement compact ; d'autres candidats, n'ayant pas respecté l'ordre et la logique des questions posées ou ayant omis d'écrire leur numérotation, ont inévitablement produit des réponses désordonnées, marquées de fréquentes redondances.

Parfois, certaines questions n'ont pas été traitées, ou l'ont été par des réponses trop brèves ou partielles, notamment pour les dernières, rédigées, semble-t-il, dans l'urgence.

Le jury a par ailleurs constaté :

Une grande hétérogénéité des copies (Bien des copies illisibles (graphie) phrase trop longues, orthographe et syntaxe problématiques ; quelques copies « limites »).

Des propos sont parfois confus et contradictoires.

Des introductions « passe partout » sans lien visible avec le sujet, ou un copié collé des questions posées en lieu et place d'une introduction.

Des copies s'organisent autour des réponses aux questions sans aucun effort rédactionnel.

A contrario, les meilleures copies sont celles dans lesquelles on constate des efforts notables en vue d'une bonne présentation, avec des idées cohérentes, lisibles et montrant une réelle projection dans le métier de psychologue de l'éducation.

Les psychologues de l'éducation sont amenés à rédiger des écrits professionnels (des comptes rendus, des bilans...). Aussi, ce sont également ces capacités qui sont appréciées à travers cette épreuve. Il convient aussi de souligner que certains candidats du concours interne éprouvent de grandes difficultés pour exposer leurs pensée et arguments, ce qui amène le jury à leur conseiller vivement de s'exercer préalablement. L'épreuve écrite permet d'apprécier les qualités rédactionnelles des candidats, qualités qui font partie des compétences professionnelles attendues.

L'aptitude à problématiser :

De façon générale, le sujet a été bien identifié, il n'y a pas eu vraiment de hors sujet. Mais la nature même du sujet, très explicite, précisément documenté et assorti de 5 questions, semble avoir amené certains candidats à faire l'économie d'une problématisation de la question centrale du harcèlement et

des réponses à lui apporter. Ils se sont trop appuyé(e)s sur les textes proposés en annexe : d'où de longues introductions paraphrasant les textes voire faisant un résumé systématique de chacun ; avec une confusion, dans de nombreuses copies, entre commentaire/dissertation. Les candidats s'en tiennent parfois à un propos descriptif, trop peu analytique, souvent très généraliste, sans réflexivité ni prise de hauteur sur la question.

Les thématiques sont parfois abordées de manière superficielle : l'aspect conceptuel est peu approfondi, de même que l'éventail pratique des réponses à mettre en œuvre, seulement effleuré.

Un certain nombre de candidats ont d'ailleurs eu des difficultés à opérationnaliser les actions à mettre en œuvre, les réponses envisagées s'éloignant parfois de la problématique du harcèlement.

Certains sont aussi restés sur des éléments parfois exclusivement théoriques, avec une difficulté sensible à se positionner comme PSY EN.

Des oublis sont enfin notés :

L'intervention en tant que Psy EN dans le traitement de la situation, et son rôle dans la prévention sont passés sous silence.

Les réponses à donner, comme, protéger la victime, retirer les images du WEB, sanctionner les agresseurs, partager l'information ; mener un travail avec les harceleurs et leurs familles ont très peu été abordées. Les questions d'ordre matériel sont rarement évoquées, de même que la dimension numérique du problème posé.

Dans un certain nombre de bonnes copies, c'est la partie réponse clinique à la situation qui est privilégiée ; dans d'autres, c'est le positionnement institutionnel qui est bien intégré. D'excellentes copies ont su associer les deux approches.

Les candidats qui ont le mieux réussi l'épreuve sont ceux qui se sont bien attachés à identifier une problématique désignant le champ d'intervention du psychologue de l'éducation. Parfois, la spécificité du travail de psychologue en contexte scolaire n'est pas saisie, et le propos s'est vite focalisé sur un regard assez décontextualisé des réponses envisagées alors que cet acteur doit œuvrer en lien étroit avec les enseignants et les équipes éducatives.

Les meilleures copies montrent une aptitude à problématiser et à prendre du recul par des références théoriques et cliniques. Souvent les copies restent laconiques, occultent certains éléments qui auraient dû également être pris en compte et ne parviennent pas à répondre à la problématique initiale.

La connaissance du système éducatif :

La connaissance concernant le système éducatif est plutôt satisfaisante, surtout chez les candidats de l'interne, mais cela n'est pas toujours le cas s'agissant des réformes récentes, des mesures et des dispositifs.

Les membres du jury observent cependant que, si les candidats de spécialité EDA maîtrisent bien les connaissances institutionnelles du 1er degré, l'approche des évolutions et des problématiques générales du système éducatif est pour eux, beaucoup plus fragile.

Dans les meilleures copies, le cadre législatif et les références aux politiques éducatives sont clairement identifiés.

Ces copies présentent explicitement les enjeux servant de cadre réflexif aux connaissances avancées ; elles font par ailleurs référence à la continuité pédagogique et éducative école /collège, aux parcours éducatifs, en s'appuyant sur les textes ; ou encore citent les dispositifs nationaux et leur déclinaison en établissement ; elles s'attachent à développer de façon pertinente l'action concertée de nombreux acteurs (internes et externes).

Dans les moins bonnes, l'exposé (sous forme de catalogue) des connaissances institutionnelles sert à masquer un manque de connaissance sur la problématique spécifique du harcèlement. Les candidats n'ont pas toujours précisé, approfondi comment ils percevaient le rôle des différents professionnels vis-à-vis de la situation de harcèlement évoquée.

La question du travail en équipe reste parfois un angle mort du propos ; les actions de prévention restent floues, le protocole de traitement du harcèlement, très rarement évoqué, ne semble pas connu, certaines copies s'en tenant à des propositions très restrictives (infirmerie) ou peu probantes. Par ailleurs, le rôle du PSY EN dans les situations de harcèlement n'a pas toujours été suffisamment développé au niveau des modalités de l'accompagnement de Shiraz et de ses parents ou dans la prise en charge des auteurs du harcèlement.

Plus généralement certain(e)s candidat(e)s ne semblent pas bien connaître les domaines de compétence des psychologues et du/de la psychologue de l'Education nationale. Ainsi, certaines copies ont fait apparaître des prescriptions relevant de la médecine (diagnostic, prescription de traitements médicamenteux ou thérapeutiques) quant à d'autres, ont évoqué un évitement de la situation.

Les exemples contextualisés

Une distinction nette apparaît entre les candidats qui ont une expérience antérieure auprès d'un psychologue de l'éducation nationale, qui ont au moins fait une démarche en vue de découvrir préalablement le métier, et ceux qui n'en ont pas. La capacité à mobiliser ou non des exemples tirés de la pratique est liée à cette expérience. Le stage professionnel a vocation à combler cette lacune de certains candidats. Certains jury ont fait le choix de ne pénaliser que modérément ce point, lorsqu'il était défaillant.

Dans les meilleures copies, des exemples sont exposés de façon pertinente en proposant une articulation sensée des connaissances théoriques sur la question du harcèlement. Les actions détaillées (prévention du harcèlement en établissement ; analyse clinique de la situation ; suivi du processus de prise en charge de la victime ; description précise du rôle du psychologue dans le travail collectif autour des situations de harcèlement) montrent l'ancrage dans la pratique au sein d'un établissement et rend l'écrit vivant. Beaucoup de pistes pertinentes sont alors proposées, en lien avec l'expérience du travail au sein d'un établissement.

Ces bonnes ou très bonnes copies traduisent un positionnement professionnel adapté, des repères basés sur l'expérience professionnelle du travail en équipe et l'intervention auprès d'adolescents. Les missions du PSY EN se déclinent clairement et en complémentarité avec les autres membres de l'équipe éducative. Ces copies proposent des réponses concrètes étayées par une expérience de terrain. Cependant, il manque encore parfois des éléments sur la façon dont ces actions s'inscrivent dans un cadre plus général. On remarque par exemple que le chef d'établissement est souvent tenu à l'écart.

Dans beaucoup d'autres cas, le choix des exemples révèle que le rôle du PSY EN dans l'institution n'est pas toujours bien appréhendé, certaines réponses demeurant trop généralistes.

L'approche illustrative manque souvent de précisions et reste superficielle, lacunaire, ou abusivement réduite : les candidats ont alors le plus souvent répondu aux questions concernant la situation de « Shiraz » sans s'appuyer sur d'autres exemples.

Ils se sont limités à traiter la question des violences et du harcèlement, sans clairement aborder les questions liées au numérique et aux réseaux sociaux.

Le plus souvent, il y a un renvoi à la seule responsabilité parentale.

Parfois des problématiques comme le décrochage, en lien de façon secondaire avec le sujet, occupent une place trop importante.

En général, peu de pistes d'action réellement novatrices. Et dans les pistes d'action, seule la traditionnelle « visite du collègue » est évoquée, parfois sans en interroger les modalités concrètes ou les finalités.

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Concours externe :

Les épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Première épreuve : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale (concours externe)

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes)

Coefficient 3

A partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier de dix pages au plus, annexes incluses, le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué.

Le dossier est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant la date de début des épreuves d'admission. A partir du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions dans le cadre de la spécialité choisie et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées.

Le dossier n'est pas soumis à notation, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation.

Seconde épreuve : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Coefficient 3

Dans la spécialité choisie, le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet, tiré au sort par le candidat, comporte des questions conduisant le candidat à formuler différentes hypothèses. Pendant le temps de préparation de l'épreuve, le candidat peut, si le sujet l'impose, disposer d'un ordinateur connecté à l'internet lui permettant une recherche personnelle.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat au dialogue, à proposer des réponses argumentées et à manifester un recul critique.

Concours interne :

Epreuve orale d'admission :

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes, entretien : 40 minutes)

Coefficient 6

L'épreuve d'admission intervient dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. Elle consiste en une étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale. Dans la spécialité choisie, le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet, tiré au sort par le candidat, comporte des questions conduisant le candidat à formuler différentes hypothèses.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat au dialogue, à proposer des réponses argumentées et à manifester un recul critique.

3. Remarques de jury relatives aux épreuves orales d'admission

3-1. Concours Externe : spécialités EDA et EDO

Première épreuve : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale

3-1-1. Spécialité EDA :

Observations générales sur la forme et le contenu des prestations

Ceux qui ont une expérience de « faisant fonction » ou qui ont noué des contacts avec le terrain ont une longueur d'avance.

Candidats de la formation initiale qui semblent mieux préparés (analyse, posture, communication) que ceux ayant déjà exercé comme psychologues, prisonniers de représentations qui parfois les empêchent de se projeter dans un environnement professionnel autre.

Observations relatives aux meilleurs candidats

De brillantes prestations.

Excellente expression orale, échange authentique avec le jury, empathie « professionnalisée », plasticité intellectuelle.

Problématisation du sujet suivie d'hypothèses, réponses claires et argumentées, assorties d'exemples concrets.

Bon positionnement de PSY EN, équilibre entre connaissances cliniques et institutionnelles, compréhension fine de la question posée et appropriation authentique des enjeux ; approche systémique.

Connaissance du système éducatif et des modalités d'accompagnement des élèves à BP.

Humilité, et prudence dans les propositions, déontologie exemplaire.

Capacité à mettre en lien expérience acquise et fonction visée.

Observations relatives aux candidats moyens

Difficulté à se départir de leur expérience pour se projeter.

Prise d'indices incomplète et approche partielle de la situation.

Une connaissance trop théorique des conditions réelles d'exercice, et une méconnaissance partielle du fonctionnement de l'institution, des textes de cadrage, des missions
Transfert partiel de compétences acquises dans une fonction précédente (PSY libéral, enseignant de réseau)

Des erreurs diagnostiques.

Approche très générale, ou peu étayée et parfois décousue, candidat attentiste dans l'échange

Enthousiasme inégal.

Observations relatives aux candidats faibles

Le niveau de certains interroge leur admissibilité.

Ils ne répondent pas aux attentes en termes de positionnement professionnel, et loyauté requise à l'égard de l'institution ;

le rôle du PSY EN n'est pas identifié notamment au sein d'un réseau d'aide,

Contextualisation inexistante, hypothèses et mise en perspective limitées, faute de connaissance du cadre

Dogmatisme, rigidité, voire entêtement ou défiance.

Difficulté à tenir les échanges dans la durée ; longue paraphrase parfois.

Conseils et recommandations à donner à l'ensemble des candidats

Avant l'épreuve :

Se renseigner sur la fonction à laquelle on candidate, et à son cadre d'exercice : fonctionnement de l'institution, partenaires, équipes, pôle ressource (jamais cité !), structures et missions du PSY EN
Acquérir un principe de réalité : se rôder aux études de cas, rencontrer des PSY EN, faire des stages en classe, dans une école.

Lire les rapports de jury.

Explorer la dimension « personne ressource » de la fonction du PSY EN, avec humilité en phase d'investigation, puis pugnacité pour aider élèves familles et enseignants.

Connaitre l'organisation de base d'une circonscription, le rôle des CPC, des RASED, appréhender les modalités de l'enseignement en maternelle ;

Pendant l'épreuve

Se présenter, présenter son parcours, les stages accomplis et travaux de recherche.

Utiliser tout le temps imparti.

Bien décrypter le sujet : faire un recueil pertinent des indices, avoir une approche objective et nuancée (sans sur-dimensionner.

Un aspect en oubliant tel autre), éviter de « plaquer » des solutions « éprouvées » dans des situations perçues comme analogues.

Construire son exposé, articuler le propos, veiller au registre de langue , être synthétique, clair et ouvert dans l'échange.

Faire preuve de réflexion et de recul, savoir problématiser ; faire des hypothèses dynamiques et réalistes et éviter la paraphrase du sujet.

3-1-2. Spécialité EDO

Observations générales sur la forme et le contenu des prestations

Une épreuve manifestement bien préparée, une bonne connaissance du système éducatif pour des candidates en majorité contractuelles.

Quelques prestations vraiment brillantes.

Des propos généralement très bien construits mais trop d'attentisme face aux questions du jury.

Observations relatives aux meilleurs candidats

Ont analysé la situation proposée, formulé des hypothèses réalistes, argumenté, et proposé des pistes adaptées.

Comprennent et situent le rôle du PSY EN au sein de l'équipe éducative.

Expriment des valeurs solides.

S'expriment bien, et de manière efficace (conviction).

Mobilisent spontanément de solides connaissances en psychologie.

Ont une excellente maîtrise du contexte d'exercice, des problématiques professionnelles rencontrées par les enseignants : cela leur permet d'évoquer des réponses pédagogiques et éducatives riches, et finement ajustées.

Ont une solide culture de l'orientation (filières, niveaux de qualification, processus du choix).

Observations relatives aux candidats moyens

Manquent d'assurance, se laissent totalement guider et réorienter par le jury et manquent d'esprit critique

Evoquent des connaissances en psychologie mal assumées ou mal amenées

Ont une approche parcellaire des problématiques, et des connaissances approximatives.

Observations relatives aux candidats faibles

Certains candidats ne maîtrisent nullement leurs émotions

Se contentent de paraphraser le cas, sans jamais parvenir à tirer bénéfice de l'aide apportée par le jury

Sont desservis par un manque cumulé de connaissances théoriques et de connaissances sur le système éducatif.

Ont des représentations subjectives du rôle du PSY EN ; référentiel de compétences inconnu.

Conseils et recommandations à donner à l'ensemble des candidats

Adopter une posture bienveillante, un esprit d'ouverture, et une déontologie irréprochable, prônant la lutte contre les déterminismes.

Bien réfléchir sur la forme et le contenu du cas présenté (à décrypter : le choix d'une formulation / la chronologie des événements/ la causalité exprimée entre les faits relatés) pour éviter de le décrire et de le paraphraser.

Solliciter et assumer un modèle théorique pour lire le cas, et ne pas s'appuyer exclusivement sur un récit autobiographique en considérant que l'exemple vécu vaudrait argument.

Suivre l'ordre des questions posées et structurer son propos.

Oser des solutions innovantes.

Soigner les modalités de l'échange avec le jury (langage, posture, écoute..) ; oser exprimer ses compétences propres.

Seconde épreuve : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

3-2-1. Spécialité EDA

Observations générales sur la forme et le contenu des prestations

Grande hétérogénéité des profils (diversité d'âge de parcours, de niveau et de motivation) avec un atout certains pour ceux ayant effectué un ou des stages en EN (cette année l'«expérience» a été un critère fortement discriminant dans la qualité des prestations).

Mauvaise gestion du temps assez majoritaire, notamment pour l'exposé : le temps imparti n'est pas utilisé.

Concours bien préparé, sauf pour ceux qui ne voient pas l'intérêt de se renseigner sur le contexte éducation nationale (EN)

Manque de structuration fréquente du propos.

Observations relatives aux meilleurs candidats

Qualités d'expression orale, de synthèse et d'analyse. Plan annoncé et respecté, problématique pertinente et traitée,

Développement articulant théorie (références solides et actualisées) et pratique (rôle et positionnement juste du PSY EN), approche clinique et connaissance de l'institution : cadre d'action (contexte et orientations/ valeurs de l'EN, notamment auprès des publics les plus vulnérables ; dispositifs et partenaires internes et externes).

Posture humble, ouverte à la controverse, aptitude à la décentration, mobilité et vivacité dans l'échange.

Motivation perceptible, bonne capacité de projection, appétence pour la recherche (thèses ou articles en cours).

Observations relatives aux candidats moyens

Aisance verbale, mais représentations erronées de la fonction et dogmatisme.

Se réfèrent à une pratique de psychologie en libéral qu'ils cherchent à plaquer.

Bonne approche de la problématique mais vision partielle de la fonction, réduite par un déficit de connaissance des dispositifs et de l'institution.

Difficulté à situer l'action du PSY EN, son périmètre et ses limites d'intervention

Sur le tryptique valeurs, connaissance du système et sens des missions du PSY EN, un des 3 volets est mal maîtrisé.

Observations relatives aux candidats faibles

Récitent leur dossier, pas de réflexion personnelle, réponses plaquées ; pas de problématisation.

Méconnaissance du système éducatif, des dispositifs, des tests et de leur contenu (WISC) ; de la psychologie de l'enfant.

Aucune motivation exprimée.

Méconnaissance du rôle du PSY EN ; un positionnement exclusivement clinique de thérapeute, hors institution.

Conseils et recommandations à donner à l'ensemble des candidats

Avant l'épreuve :

Lire les ouvrages issus de la bibliographie sur le site ministériel

Acquérir un socle de connaissance minimal et ACTUALISE sur les missions du PSY EN, les textes réglementaires, les outils et dispositifs à disposition,

Le contexte scolaire, les débats et controverses actuels, les partenaires et le travail d'équipe...

Faire un stage dans la spécialité choisie.

Ouvrir la focale du dossier (+ de 50% portaient sur les élèves en situation de handicap).

S'entraîner à l'oral, pour tenir au jour J un temps de parole suffisant.

Pendant l'épreuve :

Ne pas lire son dossier, ne pas s'enfermer dans le dossier et dans sa problématique, ouvrir les perspectives.

Avoir un propos bien structuré, et argumenté ; rendre sa motivation perceptible.

Ne pas s'enfermer dans une chapelle théorique, ou universitaire, avoir une vision intégrative autour du rôle et de l'activité du PSY EN.

3-2-2. Spécialité EDO :**Observations générales sur la forme et le contenu des prestations**

Progrès sensible cette année sur la cohérence des prestations orales (intro/ développement /conclusion).

Des dossiers souvent bien préparés, mais certains sont trop descriptifs et négligent les attendus de l'épreuve ; d'autres dossiers sont bâclés, et très inférieurs en qualité à ce que l'oral donne à voir des compétences du candidat.

Des candidats déstabilisés par l'épreuve, qui s'enferment dans leur dossier, sans tenir compte de la question posée « en lien avec » et non « sur » le dossier.

Difficulté fréquente à utiliser le temps de parole imparti (5 mn au lieu des 15 accordées).

Une connaissance plus affirmée cette année des missions du PSY EN, mais...une vision répandue du PSY EN « SUPER HEROS », au détriment des compétences et rôles des autres personnels, ignorés.

On observe cette année encore des approches exclusivement cliniques, hors cadre éducation nationale.

Connaissance approximative des réformes et des finalités poursuivies à travers elles.

Observations relatives aux meilleurs candidats

Ont le plus souvent une expérience professionnelle de contractuels, qu'ils mobilisent avec recul et réflexivité.

Répondent posément à la question posée, en explicitent la problématique, la situent dans un contexte global, institutionnel et européen, et dans celui des EPLE dont ils maîtrisent le fonctionnement, les dispositifs, les acteurs.

Ils savent se projeter dans le travail d'équipe et au sein de partenariats.

Montrent une aptitude à l'échange : font preuve de mobilité intellectuelle et parviennent à argumenter ; sont enthousiastes !

Font preuve de réalisme et de pragmatisme, sont précis et concrets dans les pistes proposées.

Ne polémiquent pas sur l'avenir des services et font montre de valeurs citoyennes et de la déontologie requise d'un fonctionnaire.

Observations relatives aux candidats moyens

Souvent des contractuels, sans recul réflexif sur leurs pratiques ; « collent » à la problématique de manière scolaire et académique, sans la hauteur et la conviction souhaitables ; l'action n'est pas étayée ou éclairée par des références théoriques.

Les capacités de réflexion bien présentes ne sont pas nourries de connaissances suffisantes ; des connaissances parcellaires.

Ont du mal à bien saisir la problématique et à proposer des actions pertinentes, faute d'un positionnement adéquat dans la fonction.

Observations relatives aux candidats faibles

Ne répondent pas à la question posée, mais reprennent le plan de leur dossier.

Ont un propos qui tourne court, réponses impulsives, faute de connaissances et de recul réflexif.

FORME : Des difficultés d'expression et un langage pauvre et fautif, peu de conviction, des angoisses non maîtrisées.

Ont des problèmes de positionnement dans l'institution, qui interrogent l'éthique professionnelle

N'ont souvent aucune expérience professionnelle, ou sont des contractuels ayant pensé que leur expérience les dispensait de toute préparation sérieuse à l'épreuve.

Ont des représentations caricaturales, non étayées, usent de stéréotypes plaqués sans raisonnement.

Conseils et recommandations à donner à l'ensemble des candidats

En amont de l'épreuve

Elargir et actualiser les connaissances sur le système éducatif, ses débats et controverses et sur la réalité scolaire des élèves de 2 -11 ans.

Bien réfléchir aux orientations du dossier : choisir des thématiques de dossier plus originales et permettant de mieux explorer les missions du PSY EN

S'approprier les questions déontologiques (confidentialité, secret partagé, code de déontologie des Psychologues et recommandation internationales sur l'utilisation des tests)

Pendant l'épreuve

Structurer le propos (intro/ développement/ conclusion) et s'entraîner à tenir le temps de parole

Expliciter le lien entre le dossier et les questions posées par le jury, afin d'utiliser avec pertinence les éléments du dossier.

Ne pas se limiter à une expérience de contractuel, savoir prendre un recul réflexif.

Eviter les jugements de valeur sur l'institution et/ou les enseignants.

Faire mieux la distinction entre les dispositifs académiques ou locaux ET nationaux.

4. Concours interne : spécialités EDO et EDA

4-1 Epreuve orale d'admission : Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

Les candidats aux deux spécialités (EDA et EDO) ayant réussi cette épreuve ont su mettre en valeur leur expérience professionnelle et la mobiliser judicieusement en vue de traiter des situations individuelles proposées. Ils ont su articuler différentes hypothèses de travail et défendre des choix professionnels en s'appuyant sur des connaissances académiques et des textes institutionnels. A contrario, les candidats ayant moyennement ou peu réussi cette épreuve n'ont pas su mettre à profit un regard et une analyse arrimés sur des compétences et un savoir-faire acquis durant leur

expérience. Le propos était souvent convenu, avec l'évocation d'outils et de techniques psychologiques peu travaillées et pensées de manière ancrée sur des réalités éducatives. Certains candidats n'ont pas su se détacher de leur expérience professionnelle, ce qui les a empêchés de donner à voir leur capacité d'adaptation à des situations nouvelles.

Appréciations générales relatives aux prestations orales des candidat(e)s :

Observations générales sur la forme et le contenu des prestations :

Les exposés sont le plus souvent bien préparés. On peut regretter une trop grande tendance à raconter l'énoncé. Les candidats gagneraient, à proposer une synthèse plus personnelle de ce qu'ils ont compris de la situation proposée.

Observations relatives aux meilleurs candidats :

Les exposés suivent un plan plus structuré. Il n'y a pas de redondance. L'analyse de la situation est pertinente. Le positionnement de psychologue est présent dès l'exposé. Le candidat n'est pas déstabilisé par les questions, répond posément, prend le temps de la réflexion, fait part de son questionnement, fait preuve de sincérité.

Observations relatives aux candidats moyens ou insuffisants

La préparation du concours peut ne pas avoir été suffisante, ce qui ne permet pas au candidat d'exprimer la plénitude d'un potentiel pourtant bien présent. Le jury est amené à aider le candidat lors du questionnement.

Conseils et recommandations à donner à l'ensemble des candidats

Le jury recommande vivement aux candidats de préparer cette épreuve et de ne pas considérer que l'expérience acquise, suffira pour répondre aux questions posées. Les évolutions institutionnelles, les réformes, mais également les recherches en éducation doivent pouvoir être connues des candidats afin de développer un raisonnement argumenté et des capacités analytiques et critiques pertinentes.

Il est vivement conseillé aux candidats de préparer le concours en réactualisant leurs connaissances. Certains candidats restent trop prudents et dans la retenue, ce qui les conduit à ne pas toujours mettre en valeur des qualités utiles à la profession qu'ils convoitent. Certains candidats du concours interne viennent d'autres secteurs que l'éducation nationale: un questionnement plus important concernant la spécificité de cette institution valoriserait leur candidature.

5. Concours Réservé : spécialité EDO

Cette session 2018 était la dernière année pour la mise en place du dispositif pour les concours de recrutement réservé. Les attentes étaient les mêmes que lors de la précédente session. Nous vous invitons à vous référer au rapport de l'année dernière disponible en ligne sur la page suivante :

[Rapport de jury – Session 2017](#)